Service d'Asssitance Pédagogique A Domicile

Site internet

Inspection académique :
www.ia35.ac-rennes.fr

Unité d'Enseignement Robert Desnos CHU :
www.ue-desnos-rennes.ac-rennes.fr

les PEP 35 sur votre mobile

Avec le soutien financier
de la la ville de Rennes

RENNES

SAPAD

Les PEP 35
La solidarité en action

Les PEP 35 - SAPAD
Centre Alain Savary 4 Bd Volclair - BP 70345
35203 Rennes Cedex 2
Coordonnatrice : Mme Marie-Claire GOUGEON
02.99.86.13.38 06.23.04.67.25 02.99.50.10.66
m-c.sapad@pep35.org www.pep35.org

académie Rennes
Éducation nationale

Dispositif

Le Service d'Assistance Pédagogique A Domicile est un service de l'éducation nationale géré en partenariat avec les PEP 35.

Les enfants ou adolescents malades ou accidentés absents depuis plus de 3 semaines de leur établissement public ou privé sous contrat peuvent bénéficier d'une assistance pédagogique à domicile en lien avec leur établissement d'origine.

L'assistance pédagogique permet :

- la poursuite des apprentissages et des acquisitions,
- le maintien du lien avec la classe, les camarades et les enseignants de l'élève,
- le maintien d'un contact avec l'environnement habituel de l'élève.

Fonctionnement

L'assistance pédagogique est mise en place en accord avec le médecin conseil de l'Inspection Académique sur présentation d'un certificat médical.

L'assistance pédagogique permet d'associer au mieux les nécessités médicales et le projet scolaire.

Un projet individuel élaboré en équipe, associant la famille, l'enfant ou le jeune, l'établissement, les enseignants et la coordonnatrice est mis en œuvre.

Le dispositif mis en place vise à éviter la rupture scolaire et ne concerne que les compétences fondamentales, le français et les mathématiques. Son fonctionnement est souple et adapté au cas par cas.

L'accompagnement de l'élève malade ou accidenté est proposé prioritairement aux enseignants de l'élève.

Les acquis sont transmis et pris en compte par l'établissement d'origine.

Le SAPAD participe au suivi de l'aide, se prononce sur son terme et organise le retour dans l'établissement en lien avec les partenaires de santé.

Mémo à l'attention des parents

Mon enfant est absent de l'école depuis plus de 3 semaines pour raison médicale :

- je préviens le chef d'établissement ou le directeur de l'école.
- je recueille régulièrement les documents de travail de sa classe.
- je prends contact avec la coordonnatrice du SAPAD :
  Madame Marie-Claire GOUGEON
  ✆ 02.99.86.13.38 06.23.04.67.25 m-c.sapad@pep35.org
- je m'informe des modalités de prise en charge par ma mutuelle et mes assurances (scolaire et familiale)
- j'accompagne ma demande d'un certificat médical dont le formulaire est disponible auprès du SAPAD et je l'adresse au médecin conseiller technique de l'inspection académique
- j'avertis la coordonnatrice de tous changements (retour partiel ou total en classe, mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé…)

Ce service est gratuit pour les familles et privilégie l'intervention des enseignants de l'élève ou exerçant dans l'établissement scolaire d'origine.

Les aides sont mises en place dans la limite des moyens disponibles.